

# STAGE AUPRES D'UN KINESITHERAPEUTE

**ATTENTION AUX DELAIS ! Les demandes de stage sont gérées par date de début de stage et non par date d'arrivée. Devant le grand nombre de demandes, en général, nous traitons les dossiers 2 mois avant le début du stage.**

**Votre demande doit être envoyée au moins 2 mois avant le début de votre stage par mail uniquement à**

[stagesbenevoles@chu-montpellier.fr](mailto:stagesbenevoles@chu-montpellier.fr)

Pièces jointes obligatoirement **au format PDF** :

**CV + lettre de motivation précisant votre formation, les dates, les objectifs du stage**

Pour une bonne gestion de la planification de votre stage, merci de mettre en copie Monsieur ISOARD : [e-isoard@chu-montpellier.fr](mailto:e-isoard@chu-montpellier.fr)

Stage  
accordé

Stage  
refusé

Vous devez impérativement dépendre d'un établissement d'enseignement

Vous avez transmis la convention avec votre demande de stage

- Vous recevez un mail d'accord accompagné de votre convention signée par le CHU ainsi que la charte de confidentialité à signer

- Vous devez impérativement retourner la convention signée par toutes les parties ainsi que la charte, par mail à : [stagesbenevoles@chu-montpellier.fr](mailto:stagesbenevoles@chu-montpellier.fr)

- Prendre contact avec votre tuteur de stage pour organiser votre venue

**Le premier jour du stage, il est impératif de présenter au tuteur votre exemplaire de la convention signée par toutes les parties**

Vous n'avez pas transmis la convention avec votre demande de stage

- Vous recevez un mail d'accord vous demandant d'envoyer la convention de votre établissement d'enseignement par mail à :

[stagesbenevoles@chu-montpellier.fr](mailto:stagesbenevoles@chu-montpellier.fr)

- Une fois la convention envoyée, vous la recevrez signée en retour par le CHU

- Ensuite vous devez impérativement retourner la convention signée par toutes les parties ainsi que la charte, par mail à :

[stagesbenevoles@chu-montpellier.fr](mailto:stagesbenevoles@chu-montpellier.fr)

- Prendre contact avec votre tuteur de stage pour organiser votre venue

**Faute de présentation de la convention signée par toutes les parties  
= ANNULLATION DU STAGE**

Vous recevez un mail de refus

**ATTENTION**  
Convention non valide si signature par le tuteur de stage et non par le Directeur Général du CHU !

**Stage non autorisé**